



Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt le 10 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 14

Étaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Date de la convocation : 4 mars 2020

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Vote du budget 2020

Monsieur Marcel GAS, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif 2020 préparé par la commission des finances.

Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses à :

556 284.70 € pour la section de fonctionnement.
895 395.86 € pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal

Oui le détail des articles dans les deux sections et après en avoir délibéré,
Adopte le budget primitif 2020 à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 10 mars 2020

Le Maire,
Angéline APPRIEUX

